

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Daac
Délégation
académique à
l'action
culturelle

N°18/15-16

Affaire suivie par

Emmanuel Devillers
Daac par intérim
Responsable du secteur
Cinéma –Audiovisuel

Téléphone
05 16 52 65 53
Courriel
daac-cinema@ac-poitiers.fr

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le
Troubadour
CS40625
86022 Poitiers cedex

Le Délégué académique à l'éducation culturelle par
intérim

à mesdames et messieurs les enseignants investis
dans le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »

s/c de mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

s/c de messieurs les directeurs académique des
services de l'éducation nationale, directeurs des
services départementaux de l'éducation nationale

Poitiers, le lundi 29 février 2016.

Objet : visionnement troisième trimestre du programme national « Lycéens et Apprentis
au cinéma » de l'année scolaire 2015-2016.

Je vous prie de bien vouloir participer à la projection du film du dispositif national
"Lycéens et Apprentis au cinéma" qui se déroulera le :

Mercredi 16 mars 2016 de 9 h 30 à 17 h 00 à la salle Némó de la CIBDI (cité
internationale de la bande dessinée et de l'image) d'Angoulême
121 rue de Bordeaux 16000 Angoulême.

Le déroulement de la journée est le suivant :

- 9 h 30 : accueil.

- 10 h : premier bilan et perspectives de l'année 2015-2016 de « Lycéens et
Apprentis au cinéma » par Emmanuel Devillers, chargé du secteur cinéma de
l'éducation culturelle du rectorat de Poitiers et Alain Levêque du Tap-Castille.

- 10 h30: projection du film: **César doit mourir** de Paolo et Vittorio Taviani

-14 h00-17h00: Rencontre Ariel Schweitzer (Enseignant-Chercheur et Critique aux
Cahiers du cinéma).



Emmanuel Devillers.

NB : Je vous rappelle que cette présente lettre est une invitation à participer à cette
journée et n'ouvre pas droit à remboursement de frais de déplacement.
Cependant, cette année, les enseignants qui le souhaitent pourront bénéficier d'un ordre
de mission. Ils doivent en faire la demande, par l'intermédiaire de leur chef
d'établissement à l'adresse suivante : christelle.braconnier@ac-poitiers.fr, **avant le
mercredi 9 mars 2016.**